



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

BLANQUER MASSACRE L'ÉCOLE À LA TRONÇONNEUSE

ARRÊTONS-LE !!

La loi Blanquer se situe dans le prolongement de Parcoursup et de la réforme du lycée. Il s'agit d'une refonte totale du système éducatif de la maternelle à l'université avec pour toile de fond la réforme de la Fonction Publique. L'objectif est double : économiser des postes et soumettre les établissements à une logique de rentabilité contraire à l'esprit du service public.

Maternelle ou « jardin d'enfant » ?

La loi rend la scolarité obligatoire à partir de 3 ans. Au-delà de l'effet d'annonce (97% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés), cette mesure constitue un cadeau pour l'enseignement privé (les communes étant contraintes de financer les écoles privées sous contrat). La loi permet également, à titre dérogatoire, l'accueil des élèves dans des jardins d'enfant. Le gouvernement envisagerait-il à terme de substituer les jardins d'enfants aux écoles maternelles ?

Vers une fusion école-collège ?

Les établissements publics de savoirs fondamentaux (EPSF) regrouperont dans un même établissement un collège et des écoles. Les seuils d'ouverture de classe seront désormais calculés à l'échelle de l'établissement et non de l'école, le but étant d'économiser des moyens. Les directeurs seront remplacés par un principal adjoint pour le primaire. C'est oublier le travail administratif des directeurs et leur lien avec les parents. Quid du conseil d'école dans un tel système ?

Les EPLEI (établissements publics locaux d'enseignement international) : des REP + pour riches

S'inspirant de l'école européenne de Strasbourg (particulièrement bien dotée en moyens), ces établissements sont destinés à scolariser des élèves bilingues de la maternelle au lycée et auront un mode de fonctionnement proche du privé (notamment en ce qui concerne le recrutement des élèves). C'est une inversion du principe de l'éducation prioritaire : il s'agit d'en donner

Réforme du lycée : le tri sélectif.

L'objectif de la réforme est limpide : supprimer 20.000 postes. On sabre dans le volume horaire (2 h hebdomadaires en moins) et dans l'offre de formation (enseignements de spécialités). Dans la voie professionnelle, c'est dans les matières générales (français, histoire) que l'on coupe. Exit l'acquisition d'une culture commune et la formation du citoyen, le but est simplement de former des travailleurs devant répondre aux besoins immédiats du marché. Cela compromet également les possibilités de poursuivre des études supérieures (en BTS notamment) pour les lauréats d'un bac pro.

Un bac de plus en plus local

Avec la multiplication des épreuves en contrôle continu, le bac perd de sa valeur en tant que diplôme national. La multiplication des épreuves de contrôles en cours de formation (CCF) entraînera une surcharge de travail pour les enseignants et plus de stress chez les lycéens. Cette réforme est en cohérence avec Parcoursup. Au lieu de permettre à tout bachelier d'accéder à l'enseignement supérieur (trop cher pour le gouvernement), Parcoursup instaure la sélection. Les procédures d'affectation sont opaques, arbitraires (algorithmes) et inégalitaires.

Des étudiants pour remplacer les profs

Des étudiants (ne bénéficiant d'aucune qualification) seront mobilisés pour assurer des remplacements à un tarif défilant toute concurrence. Cette mesure annonce le recours accru aux contractuels, porté aux nues par le projet de réforme de la Fonction Publique. Le recours aux contractuels aggravera la crise du recrutement due à la faible attractivité du métier d'enseignant.

Ere Banquer, ère glaciaire pour les salaires :

Gel du point d'indice, jour de carence... Le pouvoir d'achat des agents de l'éducation nationale est mis à rude épreuve. A nos revendications salariales, le ministre répond salaire au mérite, anticipant la réforme de la Fonction Publique. Le « mérite » étant apprécié par les « managers » d'établissements, cela ouvre la voie à l'arbitraire tout comme la remise en cause du rôle des CAPD ou CAPA dans la gestion des enseignants (mutations et promotions). Les enseignants seront ainsi recrutés et payés à la tête du client.

Blanquer censure les profs et la contestation.

L'article 1 cherche à réduire au silence les enseignants au nom de leur « devoir d'exemplarité ». Les enseignants pourraient ainsi se voir reprocher des propos critiques à l'égard du gouvernement tenus dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Or si les fonctionnaires sont effectivement tenus à un devoir de neutralité face aux usagers du service public, ils n'en restent pas moins des citoyens, libres de s'exprimer en dehors de leur service. A l'heure où les pressions exercées sur les collègues mobilisés contre les réformes en cours se multiplient, cet article

EN MANIF LE 30 MARS !!

**STRASBOURG: 14 H PL-
KLÉBER**

**MULHOUSE: PIQUE-NIQUE REVENDICATIF,
11.30 PL DES VICTOIRES**